

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Demande de subvention**  
**Conseil Départemental**  
**du Puy-De-Dôme**  
**Auvergne : Travaux**  
**d'entretien de la toiture**  
**de l'église SAINT-GENES**  
**- Monument Historique**  
**(MH)**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,  
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,  
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,  
Betul SIMSEK,  
Francis ROUX.

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

**DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME AUVERGNE : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT-GENES - MONUMENT HISTORIQUE (MH)**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L 621-29, L 621-29-4, L 622-27, R 621-78, R 621-79, R 621-82, R 622-53 à R 622-55 du code du patrimoine,
- Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 21 avril 2015
- Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal de Thiers en date du 24 octobre 2023

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, conjointement à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut accorder des subventions en vue de la réalisation d'un projet de travaux nécessaires à la conservation (entretien, réparation, restauration) des immeubles classés au titre des Monuments Historiques (MH) ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des MH (ISMH). L'édifice faisant l'objet de travaux doit être régulièrement ouvert au public, le Conseil Départemental pourra prendre en compte le caractère urgent des travaux.

Le montant estimatif des travaux budgétisés s'élève à 30 015,64 euros HT et l'aide départementale pour ce type de travaux peut aller au maximum jusqu'à 20% du montant HT pour les opérations ayant fait l'objet d'une demande auprès DRAC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 6 003 euros soit 20% du coût HT de l'opération.

Le plan de financement actualisé de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses (Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'œuvre)			Montant prévisionnel HT
Travaux			30 015,64€
<b>Coût HT</b>			<b>30 015,64 €</b>
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
DRAC	Sollicité	45%	13 507,00 €
Conseil Départemental	<i>A Solliciter</i>	20%	6 003,00 €
<b>Total financements publics</b> (Ne peut excéder 80%)		<b>65%</b>	<b>19 510,00 €</b>
Fonds propres		35%	10 505,64 €
<b>Total autofinancement</b> (Ne peut être inférieur à 20%)		<b>35%</b>	<b>10 505,64 €</b>
<b>Coût HT</b>		<b>100%</b>	<b>30 015,64 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 22 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :**

- **Approuve** la demande de subvention Conseil Départemental du Puy-de-Dôme – pour les travaux d’entretien de la toiture de l’Eglise Saint-Genès (MH) ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Martine MUNOZ

le Maire



Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 27/11/2023



ID : 063-216304303-20231114-231114\_12-DE